

Lettre aux aînés

N°7



Madame, Monsieur,

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et, à cette occasion, la Ville de Béthune et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) mettent en place plusieurs temps forts qui vous sont dédiés. Ainsi, cette année encore, avec mon équipe municipale, nous procéderons à la distribution de colis festifs à tous les Béthunois âgés de 65 ans et plus. Egalement, nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors du banquet des aînés préparé par l'association Les aînés au cœur de Béthune, ainsi que lors des repas organisés dans les résidences seniors.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le projet de ville « Béthune Smart City 2032, ville collaborative, durable et innovante » que nous vous avons présenté en début d'année 2022. En effet, la Semaine Bleue, les nombreuses activités organisées (randonnées, séances de cinéma...), les appels et visites de courtoisie, la navette seniors ou encore prochainement le pass'seniors sont autant d'actions qui contribuent au bien vieillir à Béthune et permettent de rompre, pour certains, avec la solitude.

Au quotidien, sachez pouvoir compter sur notre engagement à votre service, ainsi que sur la présence à vos côtés du Centre Communal d'Action Sociale.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année,

Annie BOULART
Adjointe au Maire en charge
des aînés, du lien social
et intergénérationnel

Olivier GACQUERRE
Maire de Béthune
Président du Centre Communal
d'Action Sociale

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : UN COLIS GOURMAND OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ AUX PLUS DE 65 ANS

La distribution des colis de fin d'année s'adresse aux Béthunois âgés de plus de 65 ans. Ce colis, composé de produits régionaux (foie gras, biscuits salés et sucrés, jus de fruits...), permet d'agrémenter les fêtes de Noël et de la nouvelle année.

• Pour les personnes âgées de 80 ans et plus :

La distribution des colis s'effectuera automatiquement en porte-à-porte, à domicile, du 22 au 30 novembre*.

• Pour les personnes autonomes de 65 ans à 79 ans :

Des permanences seront organisées dans les quartiers, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, selon le planning suivant :

- Lundi 5 et mardi 6 décembre - salle des Cheminots : pour les habitants des quartiers des Cheminots / 8 ter et de la Gare
- Jeudi 8 décembre - salle Olof Palme : pour les habitants des quartiers du Mont-Liébaut et de la Pierrette
- Vendredi 9 décembre - Palais des Sports Henri Louchart : pour les habitants des quartiers de la rue de Lille et Beaumarais
- Lundi 12 et mardi 13 décembre - foyer François Albert : pour les habitants du quartier du centre-ville

- Mercredi 14 et jeudi 15 décembre - salle de la Tannerie : pour les habitants du quartier Cato-rive

• Pour les personnes âgées de plus de 70 ans dans l'incapacité de se déplacer :

La distribution des colis pourra se faire à domicile, du 21 au 30 novembre*. Pour vous signaler, nous vous invitons à contacter le Centre Communal d'Action Sociale au **03 21 01 63 20**.

• Pour les résidents des Sorbiers, de la résidence Guynemer, des Jardins d'Arcadie, des EHPAD Frédéric Degeorge et du Clos des deux rivières :

La distribution se fera à partir du 7 décembre.

* En cas d'absence lors de la distribution des colis à domicile, un avis de passage sera déposé dans les boîtes aux lettres. Le retrait du colis s'effectuera à partir du vendredi 16 décembre au CCAS (rue Fernand Bar).

À vos agendas !



LE BANQUET DES AÎNÉS, UN MOMENT DE PARTAGE

L'association Les aînés au cœur de Béthune organise, les samedi 10 et dimanche 11 décembre, le traditionnel banquet de fin d'année. Ce rendez-vous s'adresse aux Béthunois âgés de plus de 65 ans. Le repas est gratuit pour les Béthunois de 65 ans et plus. Pour les accompagnants ne rentrant pas dans les critères (âge, commune), le tarif est de 32€. Les inscriptions se font via le coupon d'inscription qui vous a été envoyé par courrier, à retourner avant le 14 novembre.

DES REPAS FESTIFS DE NOËL DANS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS

À l'approche des fêtes de fin d'année, des repas festifs de Noël sur le thème des années 1960 seront organisés :

- **Mercredi 14 décembre, à 12h - résidence Les Sorbiers : chanteuse Krystel**
- **Jeudi 15 décembre, à 12h - résidence Guynemer : chanteuse Dany Rossi**

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles auprès du SIVOM du Béthunois : 03 21 61 55 44. Tarif : 28 euros.



UN TOIT À PARTAGER : UN PARTENARIAT GAGNANT/GAGNANT POUR CRÉER DU LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

En octobre 2021, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Béthune a signé une convention avec l'association Générations et Cultures pour la mise en œuvre du dispositif « Un Toit à Partager ». Celui-ci permet à des personnes âgées, propriétaires ou locataires (y compris chez un bailleur social), d'accueillir en toute sécurité chez elles un étudiant, un apprenti ou encore un jeune salarié.

Un dispositif de cohabitation intergénérationnelle qui se veut vertueux

« Un Toit à Partager » est un dispositif qui permet d'apporter des solutions aux problématiques de logements des jeunes, mais aussi de prévenir l'isolement des personnes âgées en renforçant le lien entre les générations. Il permet également de lutter contre la précarité économique en proposant un mode d'hébergement aux hébergés à un coût modique, tout en offrant un complément financier aux hébergeurs.

Effectivement, en contrepartie d'un loyer modique de 210 euros (230 euros si le logement est équipé d'une salle de bain privative), l'hébergé rend, à la personne qui l'héberge, des menus services au quotidien : faire les courses, accompagnement dans ses déplacements, sorties culturelles, initiation à l'informatique, sortie des poubelles...

La chambre doit être indépendante pour l'hébergé, meublée d'au moins un lit, une armoire et un bureau.



À qui s'adresse ce dispositif ?

Le dispositif s'adresse :

- Aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidant à Béthune et disposant d'une chambre indépendante dans leur logement
- En priorité aux étudiants, jeunes travailleurs ou apprentis à la recherche d'une chambre à louer

Ce dispositif est également ouvert aux demandeurs d'emploi ou personnes en contrat de professionnalisation.

Une génération doit séparer l'hébergeur et l'hébergé.

Contact :

Pour vous renseigner ou solliciter votre participation à ce dispositif, nous vous invitons à contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 03 21 01 63 10.

